

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25115555

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

U 8 SEP. 2025

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0839 927 651**

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Gestion Environnementale de la
Région de Mons-Borinage-Centre**

(en abrégé) : **Hygea**

Forme légale : **SC - Société coopérative**

Adresse complète du siège : **rue du Champ de Ghislage 1 - 7021 HAVRE**

**Objet de l'acte : Collège des contrôleurs aux comptes – Désignation du réviseur
d'entreprises en qualité de commissaire pour les années comptables 2025,
2026 et 2027**

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le cahier des charges HYGEA 2025/008 ;

Considérant que le montant estimé du marché s'élève à 45.000 € HTVA par an, soit un total de 135.000 € HTVA pour la durée totale du marché ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du 18 février 2025 de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable sur base de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016, et de consulter les bureaux suivants :

☐ RSM INTERAUDIT SRL - Lonzenberg 18 à 1932 Zaventem (siège d'exploitation rue Antoine Saint-Exupéry 14, 6041 GOSSELIES)

☐ JOIRIS ROUSSEAU SPRL, Rue de Binche 18 à 7000 MONS

☐ CLC AUDIT & CONSEIL SRL, Drève Richelle 161, bte 31, 1410 WATERLOO

Considérant que seul le bureau RSM INTERAUDIT SRL a remis offre pour ce marché ;

Considérant que le cahier des charges prévoit les critères d'attribution suivants :

- Prix : 75 points
- Méthodologie : 30 points

Considérant que le rapport d'analyse établit la cotation de cette offre comme suit :

Société	Prix	Méthodologie	TOTAL
RSM InterAudit	75/75	28/30	103/105

Considérant que cette offre répond aux attentes d'Hygea;

Considérant, vu ce qui précède, que le Conseil d'Administration du 22 avril 2025 a décidé :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres et de le considérer comme faisant partie intégrante de la présente décision ;

- D'attribuer le présent marché de services à RSM InterAudit SRL ayant son siège social à Lozenberg 18, 1932 Zaventem aux conditions de son offre qui s'élève à :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2025 - Annexes du Moniteur belge



- 19.750,00€ HTVA pour le volet 1, soit 59.250,00€ HTVA pour 3 ans.
- 9.950€ HTVA pour le volet 2, soit 29.850,00€ HTVA pour 3 ans.
- 110€/heure pour le volet 3
- De soumettre cette proposition d'attribution à la prochaine Assemblée Générale.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- D'approuver le rapport d'analyse et de le considérer comme faisant partie intégrante de la présente décision
- D'approuver la désignation du Cabinet RSM InterAudit SRL ayant son siège social à Lozenberg 18, 1932 Zaventem en qualité d'adjudicataire de ce marché, aux conditions de son offre qui s'élève à :
 - 19.750,00€ HTVA pour le volet 1, soit 59.250,00€ HTVA pour 3 ans.
 - 9.950€ HTVA pour le volet 2, soit 29.850,00€ HTVA pour 3 ans.
 - 110€/heure pour le volet 3
- D'adresser la présente à l'Autorité de Tutelle.

La désignation du réviseur d'entreprises pour les années comptables 2025, 2026 et 2027 est adoptée aux suffrages suivants :

- Oui : 98,90 %
- Abstentions : 1,10 %

Le Directeur général,
Jacques De Moortel

Le Président,
Jean-Marc DUPONT

Fait en séance, le 26 juin 2025.

POUR COPIE CONFORME :

Jacques DE MOORTELE,
Secrétaire du Conseil d'Administration.